

# APPEL À CANDIDATURES

## INITIATIVE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES RÉSIDENCES AUTONOMIE (IDRA) 2023

Le Département et la Caisse Générale de Sécurité Sociale (CGSS) Réunion lancent un appel à candidatures conjoint dans le cadre de « l'Initiative pour le Développement des Résidences Autonomie (IDRA).

### De quoi s'agit-il ?

L'IDRA vise à soutenir les opérations de création de nouvelles places en résidence autonomie (construction neuve, transformation, extension d'une résidence autonomie existante).

### Quel est le montant de l'aide financière ?

6 000 € par place créée, sous la forme d'une subvention d'investissement versée par la CGSS Réunion.

### Qui est concerné ?

Toute personne morale.

### Quelles sont les modalités de candidature ?

Les dossiers de candidature complets seront transmis par mail uniquement :

- À la **Caisse Générale de Sécurité Sociale de la Réunion** à l'adresse mail suivante :  
[serviceass@cgss.re](mailto:serviceass@cgss.re)

ET

- Au **Conseil Départemental de La Réunion** à l'adresse mail suivante :  
[ami.autonomie@cg974.fr](mailto:ami.autonomie@cg974.fr)

## Au plus tard le 31 mars 2024

Toutes les modalités de candidature sont disponibles  
sur le site du Département et de la CGSS Réunion

[www.departement974.fr](http://www.departement974.fr)

[www.cgss.re](http://www.cgss.re)

Pour tout renseignement, contacter par courriel à l'adresse suivante :  
[serviceass@cgss.re](mailto:serviceass@cgss.re) et/ou [ami.autonomie@cg974.fr](mailto:ami.autonomie@cg974.fr)

